Commune de
Baelen

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

N° 427
MARS
AVRIL
2022

DOSSIER

VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE DE BAELEN

RETOUR AU VERT ET À LA NATURE !

À LA DÉCOUVERTE... DU SERVICE COMMUNICATION ET TRAVAUX

NATURE
LE BOULEAU

RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT

ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile 087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN

FOURIR Béatrice 087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOÉ

MILET Jean-Pierre 087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN

MILET Séverine 087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN

STEVENS Anne-Françoise 087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN

TIQUET Marie-Pierre 087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN

TRAN Quang Hiep 087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN

Baelen

STAINIER Xavier 087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN

CORDIER Anaïs..... 0479.95.23.01
Clos des Jonquilles 19 - MEMBACH

Welkenraedt

ADLJU Arsalan 087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT

ANCION Thierry 087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT

DEJALLE Joseph 087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE

ESSER Patrick 087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT

JOSKIN Benoit 087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT

PICQUOT Eric 087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT

RÖMER Bernard 087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT

Lontzen

FRANCK Alain 087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN

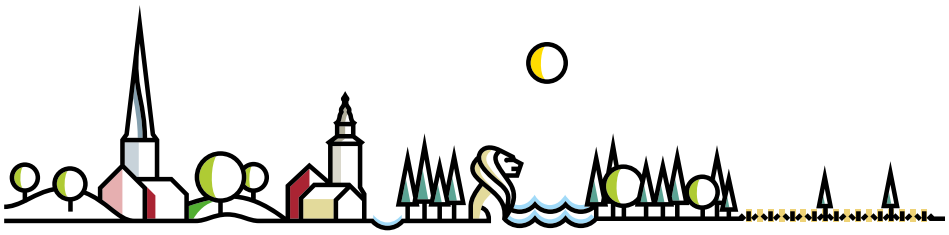

La venue du printemps annonce traditionnellement le renouveau. Après deux années durant lesquelles un isolement sanitaire nous a privés de liens sociaux ou les a réduits fortement, nombre d'activités vont pouvoir reprendre leur cours normal. Je sais que les comités des diverses sociétés locales s'activent à redonner des couleurs à notre vie associative. Nous devons être à leurs côtés en nous investissant auprès de celles et ceux qui n'ont pas été découragés par un état léthargique imposé et en réservant bon accueil à toutes les manifestations qui seront proposées dans les prochaines semaines et prochains mois.

Le retour du printemps, c'est aussi comme dans la plupart des communes en Wallonie le « Grand Nettoyage de Printemps ». Cette opération citoyenne vise à donner un coup d'éclat à sa rue, son quartier, un parc ou un chemin de promenade en ramassant les déchets abandonnés. ***Les déchets abandonnés, voilà bien le grand problème;*** existe-t-il encore des « citoyens », certes minoritaires, qui ignorent les collectes hebdomadaires des immondices ou l'existence des parcs à containers ? Quelle qu'en soit la raison, rien ne pardonne le comportement incivique qui se traduit par l'abandon de déchets sur le domaine public. Les informations pratiques pour participer à cette action seront bientôt disponibles sur le site de la commune.

Le printemps, c'est aussi la reprise ou la mise en œuvre de chantiers. Dans les prochaines semaines, les travaux de pose d'égouts et de réfection de la rue des Fusillés à Membach seront entamés, suivront les travaux de réfection de l'allée des Saules à Baelen. Les travaux relatifs à la liaison entre le parc communal et le chemin de la Joie seront mis en adjudication prochainement.

Pour les travaux d'agrandissement de l'école de Membach, les délais sont respectés et on peut espérer que les enfants et enseignants prennent possession de leurs nouveaux locaux fin de cette année. Quant au projet de liaison douce entre Baelen et Membach, il est en cours de finalisation.

On a parfois le sentiment d'une certaine lenteur dans l'aboutissement des réalisations souhaitées et inscrites au budget de la commune depuis plusieurs années, mais il faut savoir que tous ces projets et, particulièrement ceux qui sont subsidiés, nécessitent un travail administratif important et des procédures conséquentes auxquels s'attèlent, avec beaucoup de professionnalisme, le personnel communal, en plus des tâches de gestion quotidienne.

Que le printemps vous soit agréable.

Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel
Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Maurice FYON

Prochaine édition : **mai- juin 2022** distribué **du 9 au 12 mai**

Date limite de remise des documents : 15 avril 2022
Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, photos en format.jpg (300dpi) à envoyer en pièce jointe.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BAELEN

www.baelen.be

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRE

LUNDI	8H30 - 12H
MARDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI	8H30 - 12H
JEUDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI	8H30 - 12H
SAMEDI	9H - 12H (PERMANENCE)

SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI APRÈS-MIDI

Les dossiers d'urbanisme en cours d'enquête publique sont consultables le samedi durant la permanence.

ATTENTION : l'agent présent lors de la permanence n'a pas connaissance des dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir aucun renseignement ni prendre de message.

Pour des informations sur les dossiers d'urbanisme en cours d'enquête publique, veuillez prendre contact avec le service urbanisme (Madame Deliège) - urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21 du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée :

Le samedi 16 et le lundi 18 avril (Pâques)

le samedi 30 avril

PLANNING PARUTIONS 2021 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
mai/juin 2022	**15-avr-22**	**du 9 au 13 mai**
juillet/août 2022	**15-juin-22**	**du 4 au 8 juillet**
sept/oct 2022	**15-août-22**	**du 5 au 9 septembre**
nov/déc 2022	**15-oct-22**	**du 7 au 11 novembre**

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Charly Jacobs-Hercot, route d'Eupen, 173 (09/12)
Hugo Pilloni, allée des Saules, 12/A (10/12)
William Wiertz, levée de Limbourg, 11B (11/12)
Oumou Barry, Place Th. Palm, 12/B (21/12)
Thibaut Trips, route d'Eupen, 196F (30/12)
Margaux Offerman, rue des Abeilles, 8 (31/12)
Olivia Lekeu, Honthem, 3 (6/01)
Rosalie Herzet, rue des Tilleuls, 3 (15/01)
Nora Mathieu, rue Boveroth, 1/A (18/01)
Ines Demazy, rue Léonard Moray, 7 (18/01)
Matteo Gielen, rue Boveroth, 70B (27/01)
Louis Gotal, route d'Eupen, 10 (31/01)
Nathan et Gabriel Pillois, Heggen, 27 (5/02)

Décès

Jean-Pierre François, épx de Myriam Smetz, rue ma Campagne, 4 (31/12)
Hubert Klinkenberg, rue Mitoyenne, 7 (4/01)
Bernadette Vanrumbeke, rue Longue, 69/1(10/01)
Theresia Theiss, vve de Fernand Brasseur, rue du Thier, 3 (15/01)

Mariage

Christian Dohogne et Fabienne Georis, chemin du Ruyff, 24 (12/02)

REMERCIEMENTS

Très touchés par toutes les marques d'affection et de sympathie reçues lors de la disparition brutale de Jean-Pierre, nous vous remercions de tout cœur.

Myriam François, ses enfants, beaux-fils et petits-enfants.

OBJETS TROUVÉS

Renseignements : Administration communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale. N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.

TRAIL
DU
DRAGON
MEMBACH
25 JUIN 2022
2 DISTANCES
COURSE ENFANT
23KM | 8 KM
440m D+ | 120m D+
Challenge
l'avenir
Trail
Commune de
Baelen
La vie grandeur nature
TOURISME
VESDRE
VISITWallonia.be
Wallonie
tourisme
CGT
SCAN ME

WELKENRAEDT, PLOMBIÈRES, BAELEN

Place des Comba ttants, 21 B-4840 WELKENRAEDT
T 087/69 32 00 - **F** 087/69 32 00
E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi et mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00

ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 B-4837 Baelen Tél. : 087/76.01.28 0477/92.21.40
aledebaelen@gmail.com
Lundi : 8h30 -12h (sur rendez-vous l'après-midi)
Mardi : 8h30 -12h (sur rendez-vous l'après-midi)
Jeudi : 8h30 -12h (sur rendez-vous l'après-midi)

En raison de la crise sanitaire actuelle, l'ALE reçoit jusqu'à nouvel ordre uniquement sur rendez-vous. Le mercredi, il est possible de joindre l'ALE de Limbourg au 087/76.04.09 ou au 0477/92.21.40

AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE

Une permanence d'aide juridique accessible gratuitement à toutes et tous, se tiendra un vendredi par mois de 10 à 11 heures, dans le local de l'Agence Locale pour l'Emploi (situé au CPAS, rue de la Régence, 6).

Un avocat se tiendra à votre disposition pour une brève consultation : premier conseil, avis, orientation vers un avocat spécialisé, …

DATES DES PROCHAINES PERMANENCES :

- **Vendredi 21/01/2022** de 10 à 11 heures
- **Vendredi 18/02/2022** de 10 à 11 heures
- **Vendredi 18/03/2022** de 10 à 11 heures
- **Vendredi 15/04/2022** de 10 à 11 heures
- **Vendredi 20/05/2022** de 10 à 11 heures
- **Vendredi 17/06/2022** de 10 à 11 heures

Police
Pays de Herve

POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture :

Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087/76.66.71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

LES RÉSULTATS DU CONCOURS DES PLUS BEAUX DÉCORS DE NOËL

VOUS ATTENDIEZ CERTAINEMENT, AVEC IMPATIENCE, LE RÉSULTAT DU CONCOURS DES PLUS BEAUX DÉCORS DE NOËL.
IL EST TEMPS DE DÉVOILER LES GAGNANTS !

Vote du jury :
BLARIAUX JEAN - Chemin de la Joie, 10

Vote du public :
SÉVAR CLÉMENT - Levée de Limbourg, 25

Tirage au sort parmi les participants :
GEORGETTE THISSEN - Rue Albert 1er, 17

Tirage au sort parmi les votants :
CORALIE LEDENT

Merci à tous les participants... Les gagnants du concours sont récompensés ! Nous tenions à remercier nos commerçants pour la confection de ces magnifiques paniers !

ENREGISTREMENT ET DÉTENTION DE CHIENS CONSIDÉRÉS COMME POTENTIELLEMENT DANGEREUX !

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN CHIEN ?

Savez-vous qu'il est obligatoire de déclarer votre chien, d'attaque, de garde, de défense ou encore un chien qui a été reconnu dangereux par le passé et avoir un permis de détention !

Pour vous aider à identifier si votre chien est considéré comme dangereux, une liste a été dressée :

- ***akita inu***, ***american staffordshire terrier, pitbull***, ***pitbull terrier***, ***ridgeback rhodésien***, ***rottweiler***, ***band dog***, ***bull terrier***, ***dogue argentin***, ***dogue de Bordeaux***, ***doberman***, ***english terrier*** (staffordshire bull terrier), mastiff (toute origine), ***mâtin brésilien***, ***tosa inu***.

Nous rappelons que :

- Les chiens croisés avec les chiens de la liste sont également considérés comme dangereux, de même que ceux qui présentent les mêmes caractéristiques que les chiens de la liste ci-dessus
- Un chien peut être déclaré dangereux par le bourgmestre sur base d'un rapport établissant que le chien montre ou a montré son agressivité ou est connu pour la manifester. Ce rapport ne doit plus venir uniquement de la police mais peut aussi être établi par un agent constatateur ou tout agent communal.

COMMENT DÉCLARER VOTRE CHIEN DANGEREUX ET OBTENIR UN PERMIS DE DÉTENTION ?

Conformément à l'article 159.1 du Règlement Général de Police, il est obligatoire de déclarer les chiens dangereux, d'attaque, de garde ou de défense.

1) Déclaration :

- Le propriétaire d'un chien potentiellement dangereux devra se présenter à l'administration communale et compléter le formulaire de déclaration.

Vous pouvez télécharger le formulaire de déclaration sur ***https://www.baelen.be/commune/services-communaux/population/procedures/chiens***, le compléter et vous rendre à l'administration communale. Des exemplaires imprimés sont également à votre disposition à l'administration communale ou sur demande par mail ***info@baelen.be***.

2) Obtention du permis :

- **Le permis ne pourra être délivré que si le chien a passé le test de comportement social. S'il est trop jeune, le permis sera limité à 1 an !**

Vous trouverez sur ***https://www.baelen.be/commune/services-communaux/population/procedures/chiens*** des détails sur le test de sociabilisation et sur les clubs canins en province de Liège.

Des exemplaires imprimés sont également à votre disposition à l'administration communale ou sur demande par mail ***info@baelen.be***.

Attention :

Ce permis de détention doit être porté par le détenteur du chien et doit pouvoir être présenté à toute demande d'un policier ou d'un agent constatateur.

LE PORT DE LA MUSELIÈRE ET LA PRÉSENCE DE VOTRE CHIEN SUR LE DOMAINE PUBLIC !

Le port de la muselière s'impose aux chiens potentiellement dangereux dans tout lieu public ou privé accessible au public. La muselière sera portée au museau de telle manière qu'il sera impossible pour le chien de mordre.

Lors de la déclaration, le propriétaire pourra solliciter une dispense du port de la muselière. Le bourgmestre accordera ou non cette dispense, notamment sur base des renseignements fournis lors de la déclaration.

La présence de votre chien est interdite lors de la tenue de marchés, manifestations culturelles, festives ou sportives, lors de réunions ou rassemblements en plein air ou dans des lieux clos ou couverts ainsi que sur les servitudes publiques de passage traversant des propriétés où paissent des animaux domestiques.

Il en va de même dans les plaines de jeux, les établissements scolaires, les crèches et tout lieu spécifiquement aménagé en vue de l'accueil des enfants de moins de douze ans.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Nous restons à votre disposition au 087.76.01.10.

LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN – BAELEN

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE | Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 | www.spi.be

Nouveau dans votre administration > **E-GUICHET**

SERVICE POPULATION / ÉTAT CIVIL

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BAELEN MET À VOTRE DISPOSITION UN GUICHET ÉLECTRONIQUE. CELUI-CI VOUS PERMET D'OBTENIR DIRECTEMENT ET PLUS FACILEMENT LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DONT VOUS AVEZ BESOIN.

L'e-guichet est accessible 24h/24, 7j/7 de façon sécurisée et automatique. Vous ne devrez donc plus vous déplacer pour obtenir certains documents délivrés par les services population et état civil. Pratique si l'on souhaite obtenir un document en dehors des heures d'ouverture de l'administration !

Concrètement, l'e-guichet est accessible via le site internet communal

> **bouton vert E-GUICHET** (lien sur la page d'accueil du site ou https://baelen.e-guichet.be).

Vous serez invités à vous identifier via un lecteur de carte d'identité ou avec l'application Itsme. Vous pourrez ensuite choisir le document dont vous avez besoin, la manière dont vous voulez qu'il vous soit transmis et, si nécessaire, effectuer le paiement en ligne. Dans certains cas, la délivrance du document se fera immédiatement et de manière automatique. Pour d'autres documents, une intervention du service est requise. Vous serez toujours informés du statut de votre demande et votre document, dès qu'il est prêt, sera téléchargeable ou vous sera transmis par mail ou par courrier, ou encore à votre disposition au guichet de l'administration, selon l'option que vous aurez choisie.

Rien ne remplace le contact social et les relations humaines, mais l'administration communale est bien consciente de la nécessité, pour certains, de disposer de ce type d'outil visant à simplifier les démarches administratives. L'e-guichet offre un service supplémentaire aux citoyens ; son utilisation n'est pas obligatoire.

Il sera toujours possible de vous rendre à l'Administration communale pour réaliser toutes les démarches administratives.

Commune de
Baelen
Dimanche
10 AVRIL 2022
À la découverte
des sentiers oubliés
Balade Honthem-Grünhaut (12,7 km) à 9h30
et balade Baelen-Membach (12,5 km) à 13h30
créé par apointstudio
Informations
Départ du parc communal
(rue de l'Eglise)
Accueil dès 9h et dès 13h respectivement (Possibilité de faire les deux boucles)
Inscription souhaitée via www.baelen.be
Apportez votre pique-nique, votre gourde et prévoyez de bonnes chaussures
Ces 2 balades ne sont pas accessibles aux poussettes
Tracé sur https://www.baelen.be/loisirs/tourisme/promenades/les-sentiers-oublies

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : CHAQUE SEMAINE POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, UNE SEMAINE SUR DEUX POUR LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez contacter Intradel au 04/240.74.74 dans les 24h de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1er. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 euros quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.

PRÉCOMPTE IMMOBILIER

VOUS N'AVEZ PAS OCCUPÉ VOTRE HABITATION EN 2021 SUITE AUX INONDATIONS ? BONNE NOUVELLE, IL EST POSSIBLE DE RÉCUPÉRER UNE PARTIE DE LA SOMME DE VOTRE PRÉCOMPTE IMMOBILIER EN DEMANDANT UNE REMISE AUPRÈS DU SPW FINANCES.

Il y a six mois, notre pays a connu de terribles intempéries qui ont causé d'énormes dégâts dans notre commune. Si vous avez subi des dommages à votre bien immobilier suite à ces inondations, vous pouvez demander une réduction du précompte immobilier.

En cas d'inoccupation, d'improductivité ou de destruction d'un bien immobilier durant l'exercice d'imposition, une remise ou modération proportionnelle du précompte immobilier est accordée au redevable. Vous pouvez introduire une déclaration auprès du SPW Finances afin de réévaluer le revenu cadastral de votre bien.

Cette adaptation est accordée au redevable, c'est-à-dire au propriétaire, possesseur, emphytéose, superficiaire ou usufruit des biens imposables. Le locataire ou le nu-propriétaire n'est pas concerné.

Les conditions pour bénéficier de cette remise ou modération sont :

1. L'INOCCUPATION ET L'IMPRODUCTIVITÉ D'UN BIEN IMMOBILIER :

- L'immeuble doit être bâti et non meublé.
- L'immeuble doit être inoccupé et improductif de revenus pendant au moins 180 jours dans le courant de l'année d'imposition.
- La durée maximale pour octroi de la remise est limitée à 12 mois compte tenu de l'année d'imposition précédente sauf exceptions (l'impossibilité d'exercer vos droits réels sur l'immeuble doit résulter soit d'une calamité, d'une force majeure, soit d'une procédure ou d'une enquête administrative ou judiciaire).
- L'improductivité de l'immeuble doit revêtir un caractère involontaire.

N'est notamment pas considéré comme ayant un caractère involontaire :

- La remise en état locatif,
- le défaut d'attestation électrique,
- un arrêté d'inhabilité (insalubrité : immeuble insalubre améliorable),
- la maladie ou le placement dans une institution (ex. : une maison de repos),
- les raisons familiales (ex. : divorce, mésentente, la sortie d'indivision),
- le manque de moyens financiers (ex. : le coût élevé des travaux),
- les travaux d'amélioration, de transformation, de rénovation, de remise aux normes et de réhabilitation,
- le temps écoulé en vue de la délivrance d'un permis d'urbanisme ou la mise en vente.

2. LA DESTRUCTION D'UN IMMEUBLE BÂTI

- Soit en cas de destruction totale d'un immeuble bâti.
- Soit en cas de destruction partielle lorsque celle-ci entraine une diminution du revenu cadastral d'au moins 25 %.
- Aucune période minimum de destruction n'est requise.
- La destruction doit être involontaire.
- La destruction doit être provoquée par des événements extraordinaires (par exemple : incendie, effondrement, dégâts dus à des intempéries, etc.).

3. LA DESTRUCTION OU L'INACTIVITÉ DU MATÉRIEL ET DE L'OUTILLAGE :

- Soit en cas de destruction totale du matériel et de l'outillage.
- Soit en cas de destruction partielle lorsque celle-ci entraine une diminution du revenu cadastral d'au moins 25 %.
- Soit lorsque la totalité du matériel et de l'outillage est restée inactive pendant au moins 90 jours dans le courant de l'année d'imposition.
- Soit lorsqu'une partie du matériel et de l'outillage, représentant au moins 25 % de leur revenu cadastral, est restée inactive pendant au moins 90 jours dans le courant de l'année d'imposition.
- L'inactivité doit tenir compte des réalités de l'exploitation.
- Le nombre de jours d'inactivité ne doit pas être consécutif.

Afin d'introduire votre demande de remise proportionnelle du précompte immobilier, vous devez compléter le formulaire prévu à cet effet et disponible sur le site internet communal https://www.baelen.be/actualites/precompte-immobilier.

Pour un traitement plus rapide et plus efficace, ce formulaire peut être complété directement en ligne via la plateforme Mon Espace myMinFin. L'indicateur expert en charge de notre commune se tient à votre disposition pour compléter avec vous ce document. Il est disponible au service urbanisme un jeudi sur deux (prise de rendez-vous préalable auprès de Madame Deliège au 087/76.01.21.)

Balades Clean Walker
ramassage déchets

LE GRAND NETTOYAGE DE BAELEN-MEMBACH (2022)

IL Y A DU BOULOT !

POUR LA QUATRIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, NOUS ORGANISONS DES BALADES RAMASSAGE DÉCHETS DANS LE BUT DE PRÉSERVER AU MIEUX L'ÉTAT DE NOS ROUTES, CHEMINS, SENTIERS DE CAMPAGNE ET AINSI CONSERVER UN CADRE DE VIE AGRÉABLE.

Cette année, nous lançons nos actions le premier weekend du mois d'avril. Le Grand nettoyage de printemps organisé par l'asbl ***Be Wapp*** aura lieu les 5, 6, 7 et 8 mai 2022

Rappelons qu'il s'agit d'une action en extérieur ; aussi nous prévoirons de très petits groupes (max. 4 personnes) si la situation sanitaire l'impose.

Pour cette quatrième édition, nous vous annonçons quelques dates à inscrire dans votre calendrier : des balades mensuelles sont prévues chaque premier dimanche du mois entre avril et septembre.

Le **dimanche 3 avril** de 10 heures à 12h30.
RDV dans le parc communal de Baelen.

Le **dimanche 8 mai** de 10 heures à 12h30.
(Attention : Grand nettoyage de printemps)
RDV dans le parc communal de Baelen et devant l'Eglise de Membach.

Le **dimanche 12 juin** de 10 heures à 12h30.
RDV dans le parc communal de Baelen.

Le **dimanche 3 juillet** de 10 heures à 12h30.
RDV dans le parc communal de Baelen.

Le **dimanche 7 août** de 10 heures à 12h30.
RDV dans le parc communal de Baelen.

Le **dimanche 4 septembre** de 10 heures à 12h30.
RDV dans le parc communal de Baelen.

Le **dimanche 2 octobre** de 10 heures à 12h30.
RDV dans le parc communal de Baelen.

Modalités concernant toutes les balades : chasubles, gants et sacs poubelle seront mis à votre disposition. Si vous détenez des pinces et/ou des bottes n'hésitez à les emporter.

En espérant vous voir nombreux et motivés à tous ces évènements !

Pour tout autre renseignement ou actualité, consultez la page Facebook Clean Walker Baelen-Membach.

L'ÉQUIPE CLEAN WALKER BAELEN MEMBACH.

(Groupe de travail sur la propreté publique)
Personne de contact : **Cindy Bours**
Par mail: **cindy.bours@Baelen.be**
Par téléphone: **0498/40.19.57**

CHARTE DE PROPRETÉ PUBLIQUE

PARCE QUE DES IMAGES VALENT MIEUX QU'UN LONG DISCOURS...

PARCE QU'À NOS YEUX, LA SITUATION S'ACCENTUE DE JOUR EN JOUR...

PARCE QU'IL EST ESSENTIEL DE PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT...

PARCE QUE NOUS ESTIMONS QUE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS...

PARCE QUE NOUS ŒUVRONS, PAR L'ACTION, À LA PROPRETÉ PUBLIQUE...

IL NOUS PARAIT OPPORTUN DE RAPPELER CE QUI NOUS SEMBLE POURTANT SI ÉVIDENT...

VOICI UNE CHARTE QUE NOUS INVITONS CHACUN À DIFFUSER, PARTAGER, RESPECTER ...

« LE CITOYEN QUI SE PRÉOCCUPE DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE »	***« LE CITOYEN QUI NE SE PRÉOCUPE PAS DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE »***
Si en promenade tu te rends, tes déchets personnels tu conserveras et tu emporteras ...	et dans un de nos beaux chemins, tu ne laisseras point les déchets trainer !
Si avec tes copains, il te vient l'idée d'aller boire des canettes dans un coin retiré de la commune, un sac à dos pour emmener les vidanges tu prévoiras ...	et un petit tas de canettes tu ne laisseras pas !
Si lors d'un trajet en voiture, il te vient l'envie de fumer une cigarette, dans un cendrier personnel cette même cigarette tu écraseras ...	et ta cigarette par la fenêtre tu ne jetteras pas... le cendrier tout entier est encore une moins bonne idée à envisager!
Si tu te rends à la bulle à verre et que tu constates que celle-ci est remplie, à un des quatre autres points bulles de la commune tu te rendras ou la société Intradel tu contacteras...	et une petite collection de bouteilles à côté de la même bulle tu ne constitueras pas !
Si une tempête ou de forts vents sont annoncés, ton sac poubelle le matin même tu sortiras...	et si le vent emporte ta poubelle ou tes déchets, toi-même, en tant que citoyen concerné, cette même poubelle tu iras rechercher !
Si malheureusement ton sac poubelle n'est pas ramassé par la société de ramassage des poubelles, ce même sac, jusqu'à la prochaine collecte tu rentreras...	et ce sac, pendant deux semaines, juste assez de temps pour qu'il s'ouvre et déverse le contenu sur le sol, tu ne laisseras pas ! Sauf si bien sûr, l'idée est de nourrir de plastique les animaux de la région !
Si lors d'une sortie canine, ton chien se soulage pour satisfaire un besoin naturel, l'objet de ce même soulagement avec un petit sachet prévu à cet effet tu ramasseras...	et sur les abords de nos belles rues de campagne, cette même crotte aux yeux de tous tu ne laisseras pas !

Rédigé par le groupe de travail
PROPRETÉ PUBLIQUE DE 4837 EN ACTIONS.

MERCI DE NE PAS DEPOSER VOS VIDANGES (OU TOUT AUTRE TYPE DE DECHET !) AU PIED DES BULLES SI CELLES-CI SONT REMPLIES !!

5 SITES SUR LA COMMUNE:

A BAELEN :

- **PARC COMMUNAL (RUE DE L'EGLISE)**
- **HONTHEM (A HAUTEUR DU N° 17 - DU COTE OPPOSE)**
- **CHEMIN DE LA JOIE (PARKING DU CIMETIERE)**

A MEMBACH :

- **RUE DES FUSILLES (ENTREE DE LA RUE - SUR LA GAUCHE)**
- **RUE DU MOULIN (AU VERGER PIERRE WINTGENS)**

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION !

LA PROPRETE PUBLIQUE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

le dimanche 8 mai de 10h à 12h30.
(Grand nettoyage du printemps)
RDV dans le parc communal de Baelen et devant l'Eglise de Membach

Commune de Baelen

Du 5 au 8 mai,

JE SAIS CE QUE JE FAIS !

Le GRAND NETTOYAGE,
je le fais pour prendre soin de la nature.
#JeNettoieEtToi

Le WaPP

LA COMMUNE DE **BAELEN** S'EST ENGAGÉE COMME ORGANISME D'ACCUEIL POUR LE SERVICE CITOYEN

SI TOI AUSSI TU AS ***ENTRE 18 ET 25 ANS***, ENVIE DE RÉFLÉCHIR À TON AVENIR ET DE TE RENDRE UTILE AUX AUTRES... ALORS LE SERVICE CITOYEN EST FAIT POUR TOI ! ***REJOINS-NOUS POUR UNE MISSION DE 6 MOIS !***

PLUS D'INFOS : **https://www.service-citoyen.be/**
ou **bailus@baelen.be**

PARTICIPE AU PRÊT DES LIVRES MAIS AUSSI AUX ANIMATIONS ET AU FONCTIONNEMENT GENERAL DU LIEU

Commune de Baelen - Bibliothèque

Commune de Baelen

Plateforme pour le Service Citoyen asbl / Platform voor de Samenlevingsdienst vzw Rue du Marteau, 21 - 1000 Bruxelles
+ 32 2 256 32 44 www.service-citoyen.be / www.samenlevingdienst.be

TA MISSION

En poussant la porte de la bibliothèque communale de Baelen, tu auras l'occasion d'assister les bibliothécaires dans leur travail quotidien. Ton soutien sera le bienvenu pour :

- Aider au classement et au rangement des livres ;
- Accompagner lors des animations tout public et/ou organisées avec les écoles. Ex : « conte-moi une histoire », « moi, mon livre et mon doudou »,
- Accueillir et conseiller les lecteurs
- Alimenter et diffuser de courts avis sur les réseaux sociaux ;

A noter que si tu choisis cette mission, tu seras également amené à aller donner un coup de main au sein du centre de jeune « Le Bailus » et des écoles fondamentales de la commune (cf. fiches mission spécifiques).

TON ORGANISME D'ACCUEIL

La mission de la Bibliothèque communale de Baelen est d'assurer un service de proximité pour les lecteurs-usagers de Baelen et des environs. En tant que bibliothèque communale, elle propose ses services de prêt ainsi que des activités, expositions et animations, en individuel ou en partenariat. Avec environ 15.000 ouvrages, on y retrouve un vaste choix de romans, de BD mais aussi une grainothèque où l'on peut échanger gratuitement des semences de fruits, fleurs ou légumes ! :)

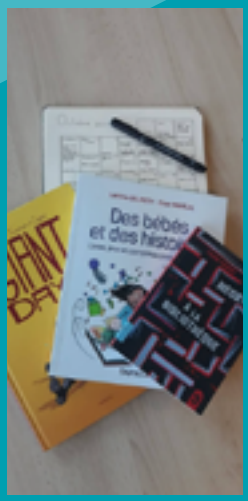

LIEU DE RÉALISATION

Rue de la Régence, 1, 4837 Baelen

DURÉE DE LA MISSION

21h/semaine (à compléter avec les missions ouvertes au sein du Bailus et des écoles fondamentales de la commune

NOMBRE DE JEUNES

1

Ecoles communales
Maternelle et primaire
Accompagnement des élèves
Education à l'environnement

DES ECOLES À TAILLE HUMAINE AU CŒUR DU VILLAGE OÙ CHAQUE ENFANT PEUT TROUVER SA PLACE

Commune de Baelen - Ecoles fondamentales de Baelen et de Membach

Baelen

Plateforme pour le Service Citoyen asbl / Platform voor de Samenlevingsdienst vzw Rue du Marteau, 21 - 1000 Bruxelles
+ 32 2 256 32 44 www.service-citoyen.be / www.samenlevingdienst.be

TA MISSION

- Accompagner et aider les éducateurs lors des récréations et des temps de repas. Il s'agira de surveiller les élèves, d'être attentifs à leurs demandes et de proposer de petites animations de groupe.
- Seconder les instituteurs dans les classes maternelles ; principalement au moment des ateliers (bricolages, jeux, projets divers) et/ou des sorties.
- Apporter ton soutien au sein de l'école de devoirs et de la garderie.
- T'inscrire dans des projets spécifiques menés par l'école. Ex : la collaboration régulièrement avec la bibliothèque où tu pourrais être amené à lire des histoires dans les classes. Ou encore l'éducation à l'environnement et à la santé: tri des déchets, participation à la journée « communes et rivières propres », etc.

Sache que si tu le souhaites, il est possible pour toi d'aller donner ponctuellement un coup de main au sein de la bibliothèque et du centre de jeunes Le Bailus (cf. fiches mission spécifiques).

TON ORGANISME D'ACCUEIL

La commune de Baelen compte deux écoles communales. On y trouve des classes maternelles et primaires où un apprentissage du français et de l'allemand est proposé dès le plus jeune âge. Outre les cours classiques, de nombreuses activités festives (kermesse, marche parrainée, fête du printemps, marché de Noël, etc.) sont régulièrement proposées aux élèves. L'école participe également au projet « manger-bouger ». En ce sens, plusieurs activités sportives sont organisées et des repas chauds et équilibrés sont préparés au sein de l'école. Les deux écoles collaborent également régulièrement avec la bibliothèque de la commune.

LIEU DE RÉALISATION

- Ecole de Baelen : rue de la Régence, 1, 4837 Baelen
- Ecole de Membach : Place Thomas Palm 15, 4837 Membach

DURÉE DE LA MISSION

28h/semaine pdt 6 mois

NOMBRE DE JEUNES

1

Animation jeunesse
Public 12 - 17
Polyvalence
Créativité

RASSEMBLER LA JEUNESSE DE BAELEN AUTOUR D'ACTIVITÉS LUDIQUES ET DIVERTISSANTES

Commune de Baelen - Centre de jeunes Le Bailus

BAILUS Baelen

Plateforme pour le Service Citoyen asbl / Platform voor de Samenlevingsdienst vzw Rue du Marteau, 21 - 1000 Bruxelles
+ 32 2 256 32 44 www.service-citoyen.be / www.samenlevingdienst.be

TA MISSION

- Epauler l'équipe pour la mise en place des animations sportives, culturelles et artistiques : préparation, contact avec les partenaires, gestion des groupes, etc. ;
- Aider à la rénovation du local via de petits travaux de peinture et de bricolage ;
- Proposer des idées nouvelles. Ton tuteur sera là pour t'accompagner dans la mise en place de projets spécifiques qui te tiendraient à cœur.
- Apporter ton soutien lors des plaines de vacances et de tous les autres gros évènements mis en place sur la commune. Ex : « Place aux enfants », fancy-fair, etc.

A noter que si tu choisis cette mission, tu seras également amené à aller donner ponctuellement un coup de main au sein de la bibliothèque et des écoles fondamentales de la commune (cf. fiches mission spécifiques).

TON ORGANISME D'ACCUEIL

Le Bailus accueille les jeunes de la commune à partir de 12 ans, le but est de créer un espace de rencontre dédié à la jeunesse où chacun peut venir participer à des activités sportives et culturelles, développer des projets ou simplement passer un moment entre amis.

NOMBRE DE JEUNES

1

LIEU DE RÉALISATION

Rue de la Régence, 4837 Baelen

DURÉE DE LA MISSION

15h/semaine pdt 6 mois. Le reste du temps de mission sera réalisé au sein de la bibliothèque et des écoles communales.

DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à **bulletincommunal@baelen.be** un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités… Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage… la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (**bulletincommunal@baelen.be**) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

Votre commune est également sur facebook !

QUE FAIRE LORS D'UN INCIDENT À UN PASSAGE À NIVEAU ?

EN 2021, 46 ACCIDENTS ONT ÉTÉ RÉPERTORIÉS AUX PASSAGES À NIVEAU…9 PERSONNES SONT DÉCÉDÉES, 5 ONT ÉTÉ GRAVEMENT BLESSÉES.

POUR ÉVITER CE TYPE D'ACCIDENT, ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !

FORMATIONS GRATUITES « *MON POTAGER BIO* »

Initiées dans le cadre du projet Interreg Noe-Noah, les formations gratuites « Mon potager Bio » seront à nouveau proposées en partenariat avec le service agricole de la Province de Liège durant l'année 2022

Le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel et Stéphane Mostenne de la Province de Liège vous proposent un nouveau cycle de 10 formations techniques sur la gestion d'un potager.

Ouvert à tou.te.s et participation sur inscription
=> https://forms.gle/DUp3FNKH7FGrAKn26

Formations gratuites les mercredis de 9h à 12h, proposées en salle ou en visio-conférence, selon les règles sanitaires en vigueur !

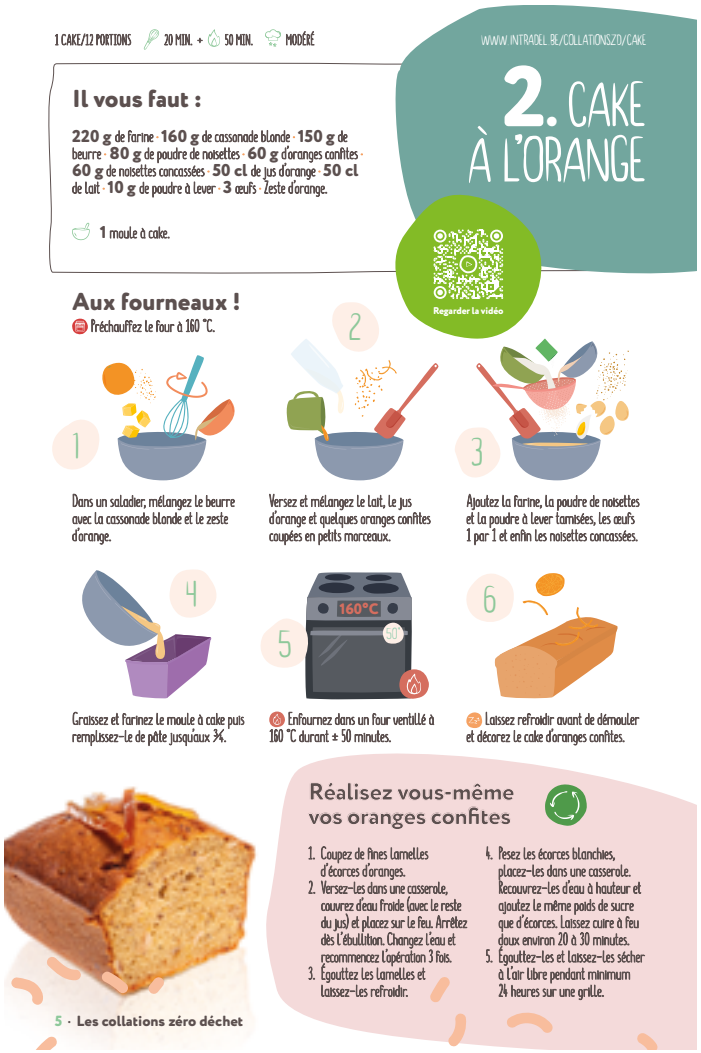

5 · Les collations zéro déchet

Réalisez vous-même vos oranges confites

1. Coupez de fines lamelles d'écorces d'oranges.
2. Versez-les dans une casserole, couvrez d'eau froide (avec le reste du jus) et placez sur le feu. Arrêtez dès l'ébullition. Changez l'eau et recommencez l'opération 3 fois.
3. Égouttez les lamelles et laissez-les refroidir.
4. Pesez les écorces blanchies, placez-les dans une casserole. Recouvrez-les d'eau à hauteur et ajoutez le même poids de sucre que d'écorces. Laissez cuire à feu doux environ 20 à 30 minutes.
5. Égouttez-les et laissez-les sécher à l'air libre pendant minimum 24 heures sur une grille.

VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE DE BAELEN

RETOUR AU VERT ET À LA NATURE !

EN 2015, **LE RÉSEAU WALLONIE NATURE A CRÉÉ LE LABEL « CIMETIÈRE NATURE »** QUI VISE À ENCOURAGER LES COMMUNES À METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE VERDURISATION DE SES CIMETIÈRES. CE PROGRAMME PERMET AUX COMMUNES DE GÉRER LEURS CIMETIÈRES EN Y FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ.

Le 23 octobre 2018, Monsieur le ministre René Collin a officiellement remis ce label à notre commune. Pour obtenir ce label, nous avons dû respecter certains critères comme la mise en place d'une végétation aussi variée que possible et l'installation d'infrastructures d'accueil de la faune. Les enfants de l'école se sont investis et ont réalisé un hôtel à insectes, placé dans la zone non exploitée du cimetière, non loin des ruches où bourdonnent les abeilles. Les allées du cimetière permettent de recréer une atmosphère sereine entre l'homme et la nature.

LA VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE : UNE ÉVIDENCE !

Depuis juin 2019, l'utilisation de pesticides dans les espaces publics est strictement interdite. Nos parcs, promenades et parterres de fleurs bordant la voirie communale ne peuvent plus être traités avec des produits phytosanitaires. Ces mesures ont pour objectif de protéger la santé de la population, des sols, des nappes phréatiques et de nos ouvriers qui s'attèlent à l'entretien de nos espaces verts.

Pour parvenir à entretenir les espaces publics sans pesticides, tout en restant cohérent avec les moyens financiers et humains de la commune, c'est toute l'approche en matière de gestion des espaces communaux qui a dû s'adapter.

La commune pouvait décider, soit de lutter contre les herbes folles de manière mécanique ou avec de l'eau chaude, soit d'enherber les cimetières.

Outre la facilité d'entretien (par rapport au désherbage qui est une tâche chronophage), la végétalisation crée un chaînon supplémentaire dans le maillage écologique, donne au cimetière une fonction d'espace vert et crée des conditions plus favorables au recueillement. **C'est pourquoi la commune a franchi le pas en septembre 2021 !**

L'ENHERBEMENT DES ALLÉES ET LA VÉGÉTALISATION DES ENTRE-TOMBES

Après la visite de différents cimetières végétalisés, diverses réunions et études du terrain, un cahier des charges bien ficelé, nous nous sommes lancés dans ce projet dont nous avons confié la réalisation au paysagiste Martin France.

Les travaux d'enlèvement et d'évacuation des pierrailles excédentaires ont été réalisés par les services communaux. Une couche de pierrailles de ±2 cm d'épaisseur est laissée en place pour être incorporée au substrat à engazonner. La surface totale des allées principales à engazonner est estimée à 1.383m².

Le sédum et les pervenches (Vinca minor) : un couvre-sol idéal pour les entre-tombes

L'espace entre les tombes est restreint et ne permet pas le passage d'une tondeuse. L'utilisation d'une espèce végétale comme couvre-sol est donc une solution intéressante pour limiter les travaux d'entretien.

Les avantages des espèces couvre-sol sont déjà bien connus. En effet, de par leur recouvrement, elles permettent d'éviter la levée d'espèces non-désirables, réduisent la déshydratation des sols et luttent contre l'érosion.

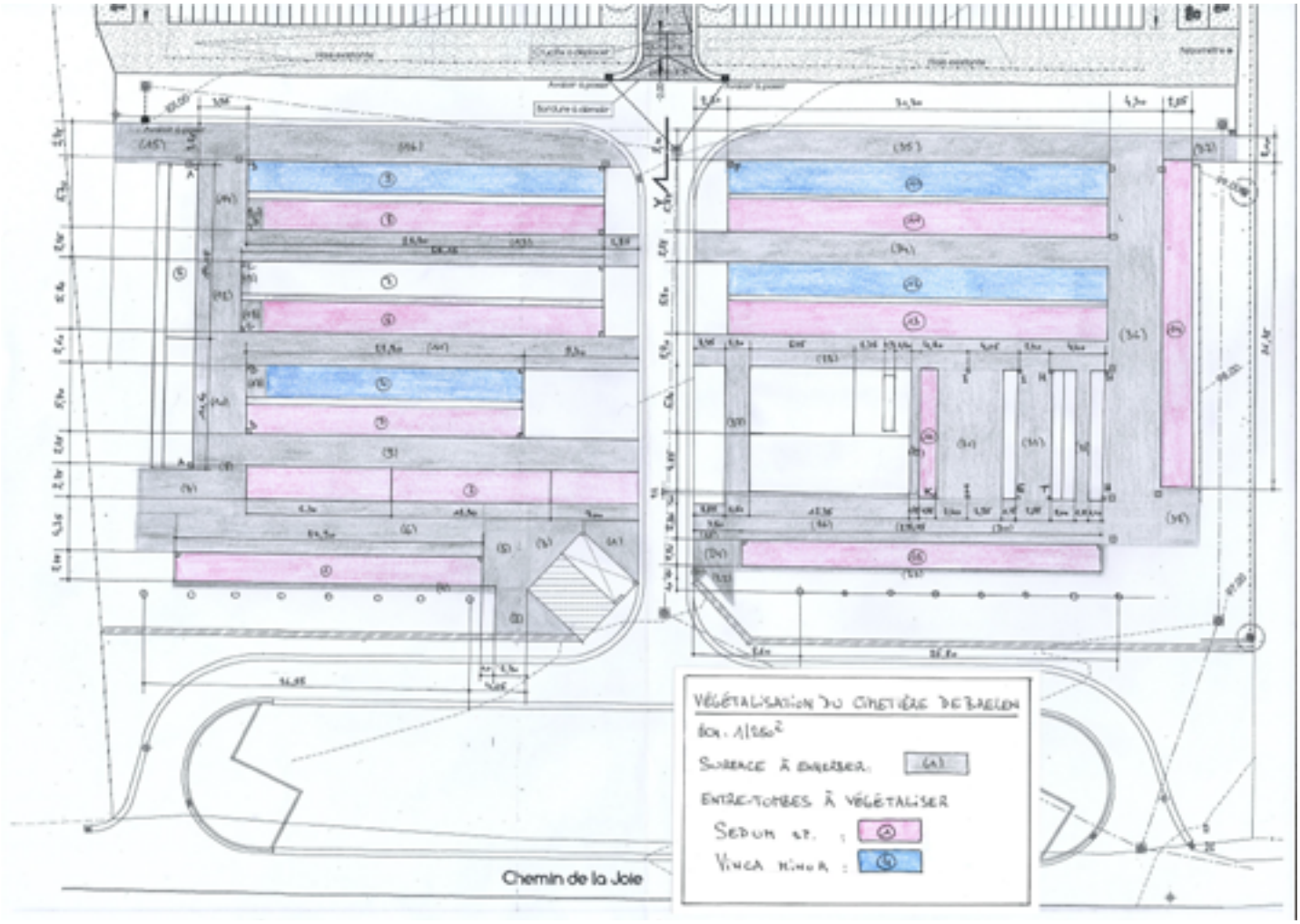

Nous avons opté pour le sédum et les pervenches (Vinca minor)

Le **sédum** est exceptionnel pour sa résistance à la sécheresse, aux écarts de températures et aux maladies et parasites. Les différentes espèces de Sedum permettent une couverture rapide de façon très autonome.

Elles peuvent rester des mois sans recevoir d'eau, et empêcher l'eau de stagner pour éviter le pourrissement des plantes est le seul entretien nécessaire.

Leurs fleurs apparaissent en juin/juillet ou septembre/octobre en fonction de la variété.

La **Vinca minor**, la petite pervenche, est bien adaptée à l'ornement des cimetières. Celle-ci possède un développement plus réduit, facile à maîtriser, un aspect soigné, mais aussi une floraison printanière plus généreuse. Cette plante vivace rampante s'avère parfaite pour couvrir rapidement le sol en zones difficiles, y compris dans les racines des arbres et sous les conifères. Elle forme un tapis bien couvrant et élégant composé de feuilles persistantes d'un vert vif et luisant, attractif toute l'année, même à l'ombre en sol sec l'été.

NOTRE OBJECTIF

En végétalisant notre cimetière, nous voulions transformer cet espace en un espace nature, écologique à part entière et faire en sorte que le végétal ne soit plus une contrainte mais, au contraire, un atout pour ce lieu public.

L'apparition des « mauvaises herbes » dans les cimetières est souvent perçue comme un abandon du lieu par le gestionnaire. Mais les cultures changent, et l'introduction et l'acceptation du végétal de manière structurée et diversifiée permet de changer ce regard. Il est impératif qu'à l'intérieur de ces espaces, les familles éprouvent un sentiment de quiétude, de calme, et qu'ils ne se sentent pas trop exposés au monde extérieur.

DÉCOUVREZ LES DIFFÉRENTES ÉTAPES EN IMAGES...

AVANT

APRÈS

PLANTATION ENTRE LES TOMBES

NOTRE INTERLOCUTRICE : CAROLINE MAGERMANS

TITULAIRE D'UN BACHELIER EN GRAPHISME À S^{T} LUC

ACTIVE AUPARAVANT DANS UNE AGENCE DE PUBLICITÉ, ENSUITE AU SEIN DU SERVICE MARKETING D'UNE SOCIÉTÉ D'AMEUBLEMENT ET ENFIN DANS UNE SOCIÉTÉ D'IMPRESSION TEXTILE

TRAVAILLE POUR LA COMMUNE DE BAELEN DEPUIS JUIN 2020

Caroline, peux-tu nous dire en quoi consiste ton travail ?

La particularité est que je suis occupée un mi-temps par la communication et l'autre mi-temps par l'aide administrative au service travaux. Pour ce dernier service, je vise notamment les factures, rédige les ordonnances de police, j'organise des réunions bimensuelles avec l'échevin des travaux, l'agent technique en chef et le brigadier afin d'établir des priorités dans les travaux à effectuer et d'analyser les différentes offres de prix. J'effectue également parfois des demandes de devis.

Dans le cadre de mon mi-temps axé principalement sur la communication, je suis responsable du bulletin communal ainsi que d'une partie des publications sur la page Facebook communale et du site Internet notamment. À côté de cela, l'organisation des plaines de vacances et des kermesses m'occupent également, ainsi que ce qui a trait au tourisme et à l'agriculture, en collaboration avec les échevins concernés.

En tant que responsable de la création du bulletin communal, peux-tu nous décrire les étapes à suivre avant qu'il n'atterrisse dans la boîte aux lettres de tous les citoyens ?

Il s'agit d'une tâche qui occupe une bonne partie de mes journées. En effet, je ne peux pas m'y consacrer uniquement à une période donnée mais traite régulièrement les différentes demandes de publications qui émanent des citoyens, associations ou autres partenaires locaux (Intradel, gouverneur, SPW, etc.). Après une rapide vérification des articles (dates à intégrer dans l'agenda, qualité des photos, etc.), j'en accuse alors réception et je les classe dans un dossier dédié. Je m'occupe ensuite des articles récurrents et récolte diverses données auprès de mes collègues (état civil, édito, médecins de garde, etc.). Avec l'échevin qui se charge de la communication et qui rédige notamment la rubrique Parole à, nous décidons d'un thème pour le dossier central et je m'attèle alors à sa rédaction.

Entre 10 et 15 jours avant la clôture du bulletin, j'effectue une première relecture et je vérifie si je n'ai rien oublié à l'aide d'une liste reprenant tous les titres des articles à paraitre.

Après avoir envoyé mon dossier à notre agence de communication partenaire, je reçois alors une épreuve au format PDF. A alors lieu une nouvelle relecture et j'envoie mes éventuels commentaires jusqu'à obtenir une version finale. C'est à cette étape-là qu'il faut être le plus vigilant car elle précède l'impression et il n'y a donc plus de retour possible.

As-tu une rubrique favorite dans le bulletin communal ?

Je n'ai pas à proprement parler de rubrique favorite et je dois bien avouer que je n'ai pas de grande surprise en découvrant le bulletin communal dans ma boîte aux lettres, étant déjà au courant des articles qui s'y trouvent. Si je dois choisir, j'opterais cependant pour la rubrique nature ou histoire. J'y découvre en effet de nouvelles informations que je trouve enrichissantes.

Dans ton travail en général, qu'est-ce qui te plait le plus ?

J'apprécie vraiment sa diversité, les jours ne se ressemblent pas, d'autant plus que j'ai des attributions au sein de deux services. Les nombreux contacts avec mes différents collègues rendent également le travail très varié. Au niveau des tâches plus spécifiques, je citerais la gestion du bulletin communal et celle des plaines de vacances. Elles allient le côté administratif et le contact avec les citoyens. Bien qu'elles demandent pas mal d'organisation et parfois un peu de stress, ce sont deux tâches que j'affectionne particulièrement.

Au contraire, qu'apprécies-tu moins dans tes attributions ?

Il n'y a pas de tâches en particulier, je pense sincèrement apprécier tout ce que je fais, mais ce sont plutôt certaines situations qui peuvent être inconfortables. Je dois par exemple parfois refuser l'inscription d'un enfant aux plaines de vacances par manque de place, annoncer à un candidat animateur qu'il ne correspond pas au profil recherché, etc. Autre exemple, lors des inondations de juillet dernier, j'ai aidé les citoyens demandeurs à compléter leur dossier pour le fond des calamités et, ne pas pouvoir leur donner de certitudes quant à l'issue de leur demande de remboursement me mettait mal à l'aise.

Autre aspect parfois difficile à gérer, c'est la lourdeur administrative qui existe dans les communes. En effet, les citoyens ne s'en rendent pas toujours compte, mais la plupart des demandes doivent passer par plusieurs services et nécessitent donc un traitement administratif assez long.

Te souviens-tu d'une anecdote particulière depuis ton arrivée à la commune ?

Ayant pris mes fonctions au début de la pandémie, la gestion des mesures sanitaires a marqué mes premiers pas en tant qu'employée communale. C'est particulièrement au niveau des plaines de vacances qu'un stress était perceptible. En effet, nous n'étions jamais à l'abri d'une défection d'un animateur pour cause de quarantaine ou pire, d'une fermeture des plaines en cas de détection d'un cluster. Cette situation n'était et n'est toujours agréable pour personne.

La stèle telle qu'elle apparaît de nos jours avec la légende :

LE 11 SEPTEMBRE / 1944 / BETHANE /
4 ANS ANNEXÉ /
A / RÉINTÉGRÉ / GOÉ

À BÉTHANE

AUX CONFINS DES COMMUNES DE BAELEN ET DE LIMBOURG DURANT LA DERNIÈRE GUERRE

LA NOTICE QUI SUIT, RAPPELLE L'EXISTENCE D'UNE STÈLE BIEN MÉCONNUE DU PUBLIC, PLACÉE ENTRE LES DEUX SITES CORMAN, AU BORD DU PONT SUR LA RIVIÈRE GILEPPE, À GAUCHE EN VENANT DE GOÉ. GRÂCE AUX RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS PAR MONSIEUR XAVIER RONSSE, IL APPARAÎT QUE CETTE STÈLE POUR LE MOINS TRÈS DISCRÈTE, DOIT SON EXISTENCE À LA VOLONTÉ DE PLUSIEURS GOÉTOIS ET LES PIERRES QUI LA COMPOSENT ONT ÉTÉ EXTRAITES DES CARRIÈRES DE LA GILEPPE. LORS DE SA CONSTRUCTION, UN MANUSCRIT COMPORTANT UN MESSAGE DESTINÉ AUX GÉNÉRATIONS FUTURES Y A ÉTÉ INSÉRÉ. SELON TOUTE VRAISEMBLANCE, IL DEVRAIT ENCORE S'Y TROUVER. EN VOICI LA TENEUR :

Ce document a été scellé lors de la construction de cette stèle au mois d'août de l'an 1945.

Ce monument veut rappeler aux générations à venir que pendant la guerre mondiale de 1940-1945, les Allemands - appelés boches en ce temps-là - profitant de leur suprématie militaire du début de la campagne eurent l'inique orgueil de porter les frontières de leur empire jusqu'à ce petit pont. Par ce fait de loyaux Belges, ceux de Béthane-Membach-Baelen etc.. notamment, furent soumis au régime de la germanisation forcée. Mais ce fut en vain ! Jamais ils ne courbèrent la tête. Quand les boches voulurent enrôler de force les jeunes hommes dans leurs armées, ils s'enfuirent tous en vraie Belgique (malheureusement aussi sous la botte allemande) pour s'y cacher et beaucoup firent de la résistance armée dans les bois. Par un juste retour des choses les boches furent refoulés par les troupes alliées et les tanks de la première armée américaine du général Hodges eurent la grande joie d'enfoncer la barrière le 11 septembre 1944. L'Allemagne nazie a capitulé le 8 mai 1945.

André Hauglustaine - Camille Meessen

Sources : *Divers courriels de Monsieur Xavier Ronsse (Marcassin. Chef de troupe scoute de la 22ème N. D. des Bois de Dolhain durant les années 1960. Domicilié durant sa jeunesse à Béthane, usine Despa).*

LE BOULEAU

LE BOULEAU EST L'ARBRE QUE TOUT LE MONDE EST CAPABLE DE RECONNAITRE GRÂCE À SON ÉCORCE BLANCHE. ORIGINAIRE DES PAYS NORDIQUES, IL SERAIT VIEUX DE TRENTE MILLIONS D'ANNÉES.

Sous son apparence frêle, il cache une résistance exceptionnelle aux climats les plus variés. Il semblerait que ce soit la couleur blanche de son écorce qui constitue une protection contre les écarts de température des hivers les plus rigoureux aux étés les plus secs. C'est un arbre pionnier qui est le premier à conquérir les terrains en friche, les terrils de charbonnage ou toute autre coupe à blanc allant même jusqu'à s'implanter dans les interstices des vieux murs de bâtiments. Présent un peu partout chez nous, aussi bien dans les bosquets que dans les grandes forêts de l'Ardenne, mais aussi dans les parcs et jardins comme arbres d'ornements. Sur le plateau des Hautes Fagnes, on estime sa présence à 5 à 6000 ans lorsque la période de glaciation s'est arrêtée et que le climat s'est adouci. C'est après le Moyen Age qu'il s'est répandu sur les landes fagnardes suite au déboisement pour l'industrie du fer dans la région.

Il existe une quarantaine d'espèces de bouleaux mais en Belgique, seulement deux espèces se sont adaptées à nos régions.

Le « *Bouleau pubescent* » est une espèce hydrophile qui pousse dans les forêts humides et les tourbières. C'est pour cette raison qu'on ne le rencontre que sur le haut plateau fagnard. Sa croissance est plus lente et sa taille plutôt réduite. Il présente sur ses rameaux lisses, des feuilles ovales et légèrement pubescentes (petits poils fins et courts comme un duvet) sur le dessous.

La seconde espèce est le « *Bouleau verruqueux* ». Il pousse presque partout même sur les sols très pauvres. Il se caractérise par des rameaux couverts de « *petites verrues* » et de feuilles plutôt triangulaires.

C'est à partir de l'âge de six ans que le tronc commence à prendre sa couleur blanche et que l'écorce commence à peler en lambeaux horizontaux. C'est la présence d'une résine « *la bétuline* » dans les cellules de l'arbre qui donne cette couleur blanche caractéristique à l'arbre. En prenant de l'âge, le tronc grossissant va se crevasser et deviendra plus noir dans les fentes. L'arbre est monoïque ce qui veut dire que les deux sexes se trouvent sur le même plant. Les fleurs mâles (nommées chatons) sont longues et pendantes tandis que les fleurs femelles sont petites et dressées. Elles retombent à la fin de l'été lors de la fructification. C'est à ce moment que les trilobées (petites écailles qui protègent les graines), tombent pour libérer les graines appelées samares. Celles-ci, estimées à plusieurs millions sur un seul arbre, seront disséminées par le vent qui les portera sans peine grâce à leur faible poids de 0,5 milligrammes, ce qui explique le pouvoir colonisateur du bouleau.

Dans le passé, le bouleau était considéré comme l'arbre de la sagesse, c'est pour cette raison qu'on utilisait les rameaux pour en faire les baguettes des maitres d'école pour les élèves « *récalcitrants* ». On utilisait le tronc pour y tailler les sabots des paysans. On se souviendra d'ailleurs, dans la région au carrefour de Belle-Croix (sur la route de la Baraque Michel vers Eupen) connue aussi sous le nom de la maison du sabotier, que s'est installé, en 1875, Adolphe François comme sabotier, là où la matière première était présente pour la fabrication de sabots. La déformation en boule de certains troncs que l'on nommait « *pôrès*

d'bèyole » ou plus récemment « *loupe* » due à une prolifération de cellules causées par un champignon ou une piqure d'insecte était recherchée pour la fabrication de pipes. Le bois était utilisé comme bois de chauffage tout comme maintenant.

Plus récemment, le bouleau est utilisé pour la fabrication de meubles, de parquets, de skis ou encore : de la pâte à papier. En médecine, on utilise toutes les parties de l'arbre : les bourgeons, les feuilles, l'écorce et même la sève. On en retire des résines, de l'huile essentielle, des substances antibiotiques, du potassium pour soigner les rhumatismes, les maladies de la peau, la fièvre, les douleurs articulaires, l'eczéma …Un remède bien connu est la consommation de sève brute appelée aussi « *eau de bouleau* ». Cela consiste à forer un petit trou de huit à dix millimètres sur une profondeur d'un à deux centimètres dans l'écorce afin de récolter la sève qui va s'écouler. Cette pratique se fait juste au début du printemps, avant que les bourgeons ne débourrent et on consomme pendant une semaine, quinze à vingt centilitres par jour afin de nettoyer l'organisme des toxines accumulées pendant l'hiver.

Pas mal de champignons apprécient la compagnie du bouleau. C'est le cas de l'amanite tue-mouches qui aime les terrains acides ou encore les cèpes de Bordeaux. Les plus connus étant les polypores du bouleau que l'on trouve sur les troncs d'arbres malades ou morts.

Autrefois, ces champignons étaient utilisés séchés pour alimenter le feu dans les cuisinières pour la nuit afin de conserver des braises jusqu'au lendemain. Séchés et durcis, ils étaient utilisés par les barbiers pour aiguiser les rasoirs.

Un autre champignon, moins connu, le Taphrina Bétulina provoque à l'arbre une réaction qui se caractérise par la pousse anormale de petits rameaux concentrés appelés « *balai de sorcières* ».

Le bouleau pourrait encore vous être d'un dernier recours en cas de survie ! Comment allumer un feu sous la pluie ou la neige dans le froid ? Pour cela, l'arbre peut vous aider ! Il suffit de détacher quelques lambeaux blancs de l'écorce qui pourront vous aider à allumer un feu en cas de besoin.

Il est encore bien utilisé de nos jours, pour le bois de chauffage, la menuiserie ou encore la médecine. On le retrouve toujours aussi dans les noms de nos lieux-dits comme Bèyole, Biole ou Biolète qui sont des endroits jadis couverts de Boulaies.

Christian Desart | Guide Nature

LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LES JOURS SUIVANTS :

- **du 4 au 9 avril inclus**
- **le 18 avril**

LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

Tél. 087/76.01.23

Lundi ..... de 13h30 à 17h30
Mardi ..... FERMÉ
Mercredi ..... de 10h00 à 18h30
Jeudi ..... de 15h00 à 18h00
Vendredi ..... de 15h00 à 17h30
Samedi ..... de 09h30 à 13h30

Retrouvez également les actualités de la bibliothèque et ses conseils de lecture sur sa page Facebook !

LA BIBLIOTHÈQUE EST AUSSI UNE GRAINOTHÈQUE

Vous pouvez y échanger des graines de fruits, fleurs ou légumes issus de votre jardin. En retour, vous choisissez d'autres graines et, une fois rentré chez vous, il ne reste plus qu'à semer, regarder pousser, récolter... Puis échanger à nouveau !

C'EST GRATUIT, BASÉ SUR LE PARTAGE, ET CELA PERMET DE TROUVER DES SEMENCES VARIÉES ET ADAPTÉES À NOTRE TERRITOIRE.

ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MARS-AVRIL 2022

JEUDI 3 MARS 2022

LE LOUP DANS TOUS SES ÉTATS !

Animations lecture pour les enfants de tous âges.

- Pour les enfants de 0 à 3 ans
- De 10h à 10h45
- Animation lecture
- Accompagné d'un parent

La bibliothèque vous accueille, vous et vos tout-petits, pour une demi-heure lecture autour de la thématique du Loup. La lecture sera suivie d'un moment (parent-enfant) entouré de livres.

- Pour les enfants de 4 à 6 ans
- de 11h15 à 12h
- Animation lecture
- Accompagné d'un parent

Des loups, les histoires en sont pleines, des maigres, des gros, des petits et des grands, venez les découvrir à nos côtés.

- Pour les enfants de 7 à 10 ans
- de 13h30 à 15h
- Lecture et bricolage

Le loup ? Avec ses grandes dents et ses oreilles pointues ? Celui qui cache mes yeux lors du bal masqué ? Avec des poils ou avec des plumes ?

Inscription obligatoire : **bibliotheque@baelen.be** ou **087/76.01.23**

JEUDI 24 MARS 2022- 18H30

PREMIÈRE RÉUNION DU CERCLE DE LECTURE

La bibliothèque de Baelen vous propose de participer à sa toute première réunion de son cercle de lecture.

Vous aimez lire, vous avez envie de découvrir de nouveaux livres, de partager vos coups de cœur, tout ça autour d'un chouette apéro ... Alors rejoignez-nous.

Au programme de ce premier rendez-vous :

- Un **verre de bienvenue** et quelques petites choses à grignoter
- Une **courte présentation du projet**, ainsi que du thème de la prochaine séance.
- **Un tour de table :** présentez-nous votre coup de cœur du moment.

Un rendez-vous bimestriel et sans engagement, un chouette moment à passer, entouré de livres.

Il ne vous reste plus qu'à vous inscrire ! **087/76.01.23** ou **bibliotheque@baelen.be**

DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
19 et 20/03/2022	*Théâtre à Membach "Ça va péter"*	Salle St.Jean à Membach	20h et 16h	voir article
Différentes dates	*Le mois du capitalisme*	Centre Culturel de Welkenraedt	voir article	voir article
24/03/2022	*Première réunion du cercle de lecture*	Bibliothèque communale de Baelen	18h30	voir article
03/04/2022	*Balade*	Départ du parc communal à Baelen	13h30	voir article
03/04/2022	*Opération Clean Walker (nettoyage)*	Départ du parc communal à Baelen	10h00	Voir article
03/04/2022	*Concert dans le cadre du 300ème anniversaire de la paroisse de Membach*	Parc communal	15h30	Voir article
10/04/2022	*À la découverte des sentiers oubliés*	Parc communal	à 9h30 et 13h30	voir article
16/04/2022	*Répair Café*	Centre Culturel de Welkenraedt	de 13h00 à 17h00	voir article
24/04/2022	*VTT du club Cycliste Baelenois*	Départ de l'école communale à Baelen	de 8h à 11h30	voir article
07/05/2022	*Répair Café*	Centre Culturel de Welkenraedt	de 13h00 à 17h00	voir article
08/05/2022	*Opération Clean Walker (Grand nettoyage de printemps)*	Départ du parc communal à Baelen	10h00	Voir article

Avis aux personnes et organisateurs de

⚠ BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune **www.baelen.be** Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents : « ***Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos*** », ainsi que « ***les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative*** » à respecter.

Wallonie

COVID EVENT RISK MODEL

ATTENTION

VU LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE ET LA MISE EN PLACE DES MESURES DE SÉCURITÉ, DÉSORMAIS, POUR TOUTE MANIFESTATION PUBLIQUE, EN PLEIN AIR OU EN LIEU CLOS, SOUMISE À AUTORISATION PAR LE COLLÈGE, VOUS DEVEZ REMPLIR LE FORMULAIRE HABITUEL ET COMPLÉTER LE FORMULAIRE COVID EVENT RISK VIA LE SITE **www.covideventriskmodel.be/**

Vous devez envoyer ces formulaires datés et signés. Après examen de votre demande, et en cas d'accord, l'administration vous renvoie un exemplaire signé. L'avis de l'administration sera également transmis à la direction de la zone de police Pays de Herve.

Merci à vous et de votre compréhension.

BALADES

Envie de découvrir votre village et votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

LE DIMANCHE 3 AVRIL 2022

(sous réserve d'évolution des mesures de lutte contre le coronavirus)

Rendez-vous au **parc communal de Baelen**, rue de l'Église, à **13h30**. Les balades durent environ **2 heures** (8km). Munissez-vous de chaussures de marche ou de bottes. Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

Schoonbroodt Myriam et **Hubert** : 0488/88.68.45

Flas Gilberte et **Louis** : 087/76.33.89

Pirard Jos : 087/56.91.58

Repair Café 2022

19/03 07/05
16/04 11/06

13H - 17H

CCV

Au Centre culturel de Welkenraedt
rue Gretry 10,
4840 Welkenraedt

NE JETEZ PLUS !
WEGWERFEN ?
AUF KEINEN FALL !

ORDINATEURS
COMPUTER

PETITS ÉLECTROS
KLEINE ELEKTRO GERÄTE

Renseignements :
087/64 89 05 · repaircafewelk@hotmail.com

LES CHIENSHEUREUX

C'EST TRÈS AGRÉABLE !!

COMME PRÉVU, NOTRE CENTRE CANIN A PU RELANCER L'ENTIÈRETÉ DE SES ACTIVITÉS DÉS LE 8 JANVIER.

Le soutien des autorités communales, l'investissement de nos membres (physique et financier), l'aide des entrepreneurs de la région ont contribué à notre retour !

Et voilà, nous avons recommencé nos activités « chiens admis », en pensant qu'il faudrait du temps pour que les personnes reviennent, et bien non ! Dès le début, nos membres nous ont démontré par leur présence, l'importance que nous avions pour eux.

Nous avons également été agréablement « *surpris* » du nombre de candidats membres qui désiraient intégrer notre asbl.

En cette période, le climat, les mesures sanitaires, les malades, le sentiment d'incertitude, pourraient freiner les gens à avoir des activités en extérieur avec leur chien. Malgré toutes ces raisons, nous remarquons que notre centre canin « ***chiensheureux.be*** » répond à une réelle demande dans notre région.

2022 : LA RELANCE DES PROJETS PAR LE COMITÉ DE NOTRE CLUB !

- Organisation du test de « *Comportement Social* », nécessaire dans une bonne partie de la Belgique pour circuler sur la voie publique en compagnie de votre compagnon à quatre pattes, ainsi que le passage des brevets d'obéissance.
- Reprise des entraînements pour réussir ces examens en plus des entraînements habituels.
- Remise en état du second terrain d'entrainement, utilisé notamment pour les disciplines de « *chien de travail* ». Nous espérons que celui-ci sera opérationnel début du second semestre 2022. Ce sera alors 2/3 de la surface de notre territoire qui sera exploitable. Comme pour la première partie des travaux nous avons l'intention d'en faire un espace d'activités encore mieux que ce qu'il était avant les inondations.

Dans le respect des règles et en accord avec les autorités, nous reprogrammons également une première journée festive.

Cela fait du bien de penser que la vie redémarre, d'y croire… Bien sûr avec les réalités sanitaires que nous connaissons actuellement, mais il faut apprendre à vivre avec celles-ci et profiter de chaque jour qui passe.

- Vous désirez vivre des moments heureux, avec votre chien, en compagnie des bonnes personnes, de participer à de nombreuses activités bien organisées.
- Vous pensez qu'en éduquant votre chien, il pourra vous accompagner dans chacune de vos activités.
- Vous avez l'intention de le respecter comme un digne représentant de sa race… Alors bienvenue chez nous.

Asbl chiensheureux - **0475/421216** - **fred@chiensheureux.be**

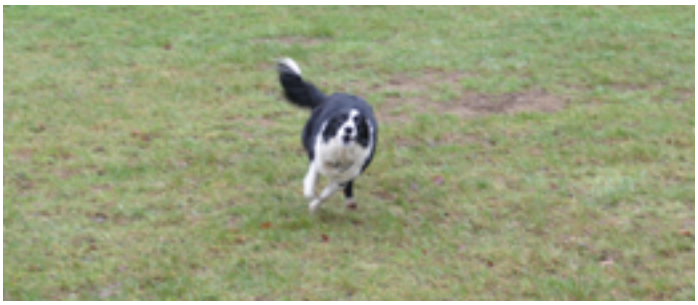

La troupe de théâtre *"Scène entr'amis"* de Membach
a le plaisir de vous présenter

Ça va péter !

Pièce en 3 actes de **Maxime Greslé**
Mise en scène : **Eliane Dumoulin-Beckers**

Cédric, président de l'association écologique Planète vivante, voit sa vie basculer le jour où son ex-femme, maire de la ville, décide l'implantation d'une centrale nucléaire. La secrétaire n'étant pas très au point sur les problèmes écologiques, Cédric va faire appel à une baronne, que l'idée de mort rend nymphomane, pour lui demander son aide. Il annonce alors, à toute la presse, son intention de faire une grève de la faim pour lutter contre ce projet, n'hésitant pas à entraîner avec lui Maxime, son associé.
Mais l'engagement a des limites, et Maxime compte bien mettre les pieds sous la table le plus vite possible. Egal à lui-même, il va trouver une solution radicale, sans prendre conscience des conséquences. Les deux amis vont se retrouver dans une situation plus que délicate. Mais qui peut bien leur envoyer une menace de mort ? L'inspecteur Fourrier va découvrir que l'habit ne fait, décidément, pas le moine.

Personnages :

Aurélie DE DIJCKER	Anne, secrétaire de l'association Planète vivante
David DEJALLE	Maxime, collaborateur de Cédric
Pierre CRUTZEN	Cédric, président de l'association Planète vivante
Christine PIRENNE	La baronne Von-Derrière
Eric KISTEMANN	L'inspecteur Fourrier
Laurence CORMAN	Aide-mémoire
Voix off	Antoine MATHIEU et Laurence CORMAN

Prévente 7,00 € à partir du 15.02.2022

Pierre CRUTZEN, rue du Pensionnat 4 – 4837 MEMBACH (087 55 26 82 – 0497 02 17 43) pierrecrutzen@skynet.be

Chantal THUNUS, Mazarinen 12A – 4837 BAELEN (0485 89 14 19 après 18h)

ENTREE SUR PLACE : 8,00 € /enfants de – 12 ans : gratuit

Le 19 mars 2022 à 20h & le 20 mars 2022 à 16h - Salle Saint-Jean à Membach *

*** Dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la date des représentations**

La paroisse Saint-Paul de Baelen y participe encore cette année....

Visite de l'église, de la tour avec son clocher tors et exposition d'anciennes photos

NOUS RECHERCHONS POUR CETTE OCCASION :

VOS ANCIENNES PHOTOS DANS ET AUTOUR DE L'ÉGLISE

VOS PHOTOS SERONT SCANNÉES, DIRECTEMENT RESTITUÉES ET EXPOSÉES EN RESPECT DU RGPD

2-3 BENEVOLES POUR DEVENIR GUIDE HISTORIQUE

VOUS BÉNÉFICIEREZ D'UNE FORMATION PRÉALABLE ANIMÉE PAR MR CAMILLE MEESSEN

Contact : Frank Wagener, fwagener64@gmail.com - 0497 27 82 84

CLUB CYCLISTE BAELENOIS

REPRISE SAISON 2022

LE DIMANCHE 06 MARS 2022 À 09H00, LE VÉLO CLUB DE BAELEN A REDÉMARRÉ SA SAISON.

Nous nous retrouvons sur l'Espace des rencontres à Baelen.

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes une cinquantaine de cyclistes et nous nous retrouvons **le dimanche matin à 9h ou à 8h** le premier dimanche du mois, ainsi que le mercredi soir de mi-avril à fin septembre, pour rouler ensemble.

Nous sommes répartis en différents groupes :

- **GROUPE 1 :** vélo de route, allure soutenue / 65 à 140 km
- **GROUPE 2 :** vélo de route, allure moyenne / 60 à 120 km
- **GROUPE 3 :** vélo de route, allure plus tranquille / environ 50 km
- **VTTAE 1 :** parcours techniques / 40 à 70 km
- **VTTAE 2 :** parcours moins techniques / 40 à 70 km

Nos sorties :

Les sorties rayonnent tout autour de Baelen, dans l'Hertogenwald, dans le Pays d'Aubel, dans l'Eifel, en Hollande …

Nous organisons pour nos membres chaque année une sortie cyclo-conviviale !

Cela vous tente ? Contactez-nous !

Infos et vie du club : **www.clubcyclistebaelenois.be**

CLUB CYCLISTE BAELENOIS

VTT LE 24/04/2022

DANS LE CADRE DU GROUPEMENT GILEPPE HAUTE-FAGNES, LE CLUB CYCLISTE BAELENOIS A LE PLAISIR D'ORGANISER POUR LA 27ÈME ANNÉE SON TRADITIONNEL VTT

Tous les VTTistes sont attendus le dimanche 24 avril 2022

org. ASBL Club Cycliste Baelenois
27e RANDONNEE VTT
DIMANCHE
24.04.2022

4 PARCOURS : 25 - 35 – 45 - 55 KM

Départ : école communale de Baelen

Inscriptions : de 08H00 à 11H30.

Tous les parcours sont étudiés pour vous faire découvrir les attraits de notre région, vous traverserez nos campagnes et nos forêts tout en évitant un maximum de routes.

Tous nos circuits sont soigneusement fléchés et de généreux ravitaillements* vous seront proposés

Aire de nettoyage pour vos vélos à disposition

Cafétéria et barbecue* vous assurent la convivialité à l'arrivée !

**Dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la date de l'activité.*

Nous vous attendons tous très nombreux !

LE CLUB CYCLISTE BAELENOIS

Infos complémentaires :

www.clubcyclistebaelenois.be

www.gghf.be

« *LE MOIS DU CAPITALISME* » AU CENTRE CULTUREL DE WELKENRAEDT

LE CENTRE CULTUREL DE WELKENRAEDT, PAC RÉGIONALE VERVIERS ET LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE WELKENRAEDT VOUS PROPOSENT UN MOIS THÉMATIQUE CENTRÉ SUR LE CAPITALISME ! EXPOSITION, CONFÉRENCES, SÉANCE DE CINÉMA, SOIRÉE JEUX, … VOUS AIDERONT À MIEUX APPRÉHENDER CE SYSTÈME ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL QUI CARACTÉRISE NOS SOCIÉTÉS ET DONT ON ENTEND PARLER PRESQUE TOUS LES JOURS ! EN RÉALITÉ, QUE SIGNIFIE « CAPITALISME » ? QUELLES SONT SES RÉELLES IMPLICATIONS AUX ÉCHELLES LOCALE ET INTERNATIONALE ? QUELLES SONT SES AVANTAGES ET SES INCONVÉNIENTS ? QUEL IMPACT SUR NOTRE PLANÈTE ? EXISTE-T-IL DES ALTERNATIVES INTÉRESSANTES ? TANT DE QUESTIONS QUE L'ON SE POSE TROP RAREMENT ET QUI PARAISSENT POURTANT PRIMORDIALES.

NOTRE OBJECTIF ?

Titiller votre esprit critique, élargir vos connaissances et tenter de vous donner une vision globale de la thématique vous permettant de mieux vous positionner sur le sujet.

PROGRAMME

EXPOSITION : « *MUSÉE DU CAPITALISME* » - DU 06/03 AU 03/04/22

Entrée libre | visite guidée les dimanches à 14h – 2€/pers

L'exposition propose un parcours didactique, ludique et interactif qui vous emmène à la découverte du capitalisme.

CINÉMA : « *ROUGE* » DE FARID BENTOUMI – MER. 09/03 À 20H

6€ - 1,25€ Art. 27

Nour vient d'être embauchée dans l'usine chimique où travaille son père. Alors que l'usine est en plein contrôle sanitaire, une journaliste mène l'enquête sur la gestion des déchets.

CONFÉRENCE : OLIVIER BONFOND « *IL FAUT TUER T.I.N.A* » - JEU. 10/03 À 20H

6€ - 1,25€ Art. 27

Olivier Bonfond abordera plusieurs questions brûlantes liées au capitalisme et parlera des alternatives permettant d'endiguer dès aujourd'hui les disfonctionnements du système.

CONFÉRENCE GESTICULÉE : ALINE FARÈS « *CHRONIQUES D'UNE EX-BANQUIÈRE* » - JEU. 17/03 À 19H30

6€ - 1,25€ Art. 27

Cette conférence gesticulée propose, à travers la narration du parcours atypique de l'auteure, un point de vue sur nos leviers d'action face à la finance, aux banques et à leurs crises.

SOIRÉE JEUX : AVEC PAC VERVIERS ET FINANCITÉ – JEU. 24/03 À 20H

Entrée libre

Deux jeux seront proposés afin d'aborder le capitalisme de façon ludique et sous des angles différents. Un moyen convivial et amusant d'acquérir de nouvelles connaissances…

Plus d'infos et réservations :
www.ccwelkenraedt.be
087/89 91 70 – billetterie@ccwelkenraedt.be

300ÈME ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE DE MEMBACH - 1722 – 2022

SCEAU UTILISÉ PAR LES PREMIERS CURÉS DE LA PAROISSE DE MEMBACH

SIGILLUM * ECCLESIAE * DE * MEMBACH

Sceau de l'église de Membach avec la représentation de saint Jean-Baptiste

Dans le cadre du 300ème anniversaire de la consécration de l'église et de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, le Conseil de Fabrique de l'église de Membach est heureux de vous annoncer que plusieurs activités culturelles se dérouleront au cours des prochains mois.

Ainsi pour débuter cette année jubilaire, vous êtes invité(e)s au concert que donneront l'altiste-violoniste Anzhim Medetbayeva, lauréate du Conservatoire Kurmangazy d'Almaty (Kazakhstan), et le pianiste mais aussi organiste Fabrice Renard, lauréat des Conservatoires Royaux de Bruxelles, de Liège et de l'Imep. (classe de carillons).

ILS VOUS PROPOSERONT DES OEUVRES DE

- **J-S. Bach** : *Aria en Ré Majeur* (extrait de la suite en Ré Majeur)
- **G-P. Teleman** : *Concerto en Sol Majeur TWV 51* (Largo, Allegro, Andante, Presto)
- **G-P Handel** : *Sarabande en ré mineur*
- **L. Beer** : *Concertino en ré mineur Opus 81* (Allegro moderato, Andante, Rondo)
- **F. Schubert** : *Ave Maria en Si b Majeur*
- **Ch. Gounod** : *Ave Maria en Do Majeur*
- **T. Albinoni** : *Adagio en la mineur*
- **G. Fauré** : *Piu Jésus*
- **E. Satie** : *Trois Gymnopédies*
- **M. Journeau** : *Simple Cantilène*
- **F. Renard** : *" Regards " pour alto solo.*

que vous pourrez entendre le dimanche 3 avril à 15 h 30 en l'église Saint-Jean-Baptiste de Membach.

Les conditions sanitaires à respecter seront celles applicables à cette période.

Invitation cordiale à toutes et à tous !

Participation libre aux frais. Une corbeille sera déposée dans le fond de l'église à cet effet

CE SAMEDI 29 JANVIER 2022, L'AG A PU ENFIN SE TENIR EN PRÉSENTIEL ET ÉTABLIR LE *CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2022* TANT ATTENDU PAR TOUS LES MEMBRES.

EN PLUS DE L'ÉDUCATION DES CHIOTS ÂGÉS DE MINIMUM 3 MOIS À 4 MOIS MAXIMUM, DES JEUX PARTICIPATIFS POUR LES CHIENS PLUS ÂGÉS (TREIBBALL, HOOPERS ET CIRKELTRAINING), S'AJOUTENT LES ACTIVITÉS ORGANISÉES DU FUN DAY, DÉMO, JOURNÉE DU CLUB, COLLECTES DE DONS POUR LES REFUGES, ETC…

BREF UNE ANNÉE BIEN REMPLIE EN PERSPECTIVE.

INTÉRESSÉ(E) DE VENIR NOUS REJOINDRE DANS UNE DE CES DISCIPLINES ?

Pour les conditions générales et renseignements :

http://kjetco296180171.wordpress.com

ou GSM : **0495 855 890 Edith**